

**DELIBERATION N° 19/066 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT  
D'UN INTERVENANT EXTERIEUR DANS LE CADRE DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION AD HOC RELATIVE A L'EXPERIMENTATION  
« TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE » DU 3 AVRIL 2019**

**SEANCE DU 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 mars 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Laura FURIOLI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Marcel CESARI à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Paulu Santu PARIGI  
Mme Paola MOSCA à Mme Frédérique DENSARI  
Mme Catherine RIERA à M. Jean-Charles ORSUCCI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,  
**SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,  
**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Après un vote à l'unanimité,

**ARTICLE PREMIER :**

**CONSTATE** qu'une personne extérieure à la Collectivité de Corse assurera du fait de son statut et de sa notoriété, une prestation à titre gratuit au cours de la réunion de la commission ad hoc relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » qui se tiendra le mercredi 3 avril 2019 à Ajaccio.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** la prise en charge du transport aller-retour entre Paris et la Corse, de l'intervenant invité à participer à la réunion du 3 avril 2019.

La prise en charge de ces frais concerne M. Laurent GRANDGUILLAUME, Président de l'association « TZCLD ».

**ARTICLE 3 :**

**DEMANDE** au Président du Conseil Exécutif de Corse d'individualiser les crédits afférents à concurrence de 500 euros au Budget Primitif de l'exercice en cours.

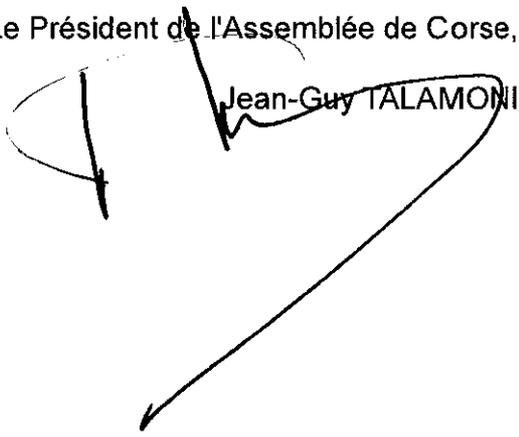
**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 28 mars 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT**  
**N° 2019/O1/087**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT  
D'UN INTERVENANT EXTERIEUR DANS LE CADRE  
DE LA REUNION DE LA COMMISSION AD HOC RELATIVE  
A L'EXPERIMENTATION « TERRITOIRE ZERO CHOMEUR  
DE LONGUE DUREE » DU 3 AVRIL 2019**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Par délibération n° 18/031 AC du 2 février 2018, l'Assemblée de Corse a voté la création de la commission ad hoc relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » dont les travaux s'inscrivent dans la continuité de la commission qui avait été créée par délibération n° 17/233 AC du 28 juillet 2017.

La prochaine réunion de la commission se tiendra le 3 avril 2019. Un intervenant extérieur dont la notoriété et l'expertise sont incontestables, participera à titre gratuit à cette réunion, afin d'apporter son soutien à la démarche de la Corse. Il s'agit de M. Laurent GRANDGUILLAUME, Président de l'association « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD).

En conséquence, je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses de M. Laurent GRANDGUILLAUME, à savoir un billet d'avion aller-retour (PARIS-AIACCIU-PARIS) pour un montant évalué à 500 €.

Ces dépenses seront réalisées dans le respect des règles des marchés publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Accusé de réception**

**Objet** PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT D'UN INTERVENANT EXTERIEUR DANS LE CADRE DE LA REUNION DE LA COMMISSION AD HOC RELATIVE A L'EXPERIMENTATION ' TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE ' DU 3 AVRIL 2019

**Identifiant acte** 02A-200076958-20190328-035831-DE

**Identifiant interne** 035831

**Date de réception par la préfecture** 5 avril 2019

**Nombre d'annexes** 0

**Date de l'acte** 28 mars 2019

**Code nature de l'acte** 1

**Classification** 7.1.4

[Fermer](#)